

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF370

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 17 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article 17 ter dans sa rédaction issue du Sénat.

Il vise à ouvrir au dispositif du mécénat les versements opérés à des sociétés publiques locales.

Ce dispositif a déjà fait l'objet d'un débat en première lecture à l'Assemblée nationale : il en ressort qu'il existe d'autres structures similaires permettant de bénéficier du mécénat, comme les établissements publics culturels.

Il est donc proposé d'en rester à la position de l'Assemblée nationale exprimée en première lecture, et donc de supprimer le présent article.